» Il ne serait pas impossible qu'on opérât prochainement son arrestation, mais nullement du côté qu'on a d'abord cru qu'il s'était réfugié.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que le ministre de l'intérieur a envoyé trois agents à Anvers, Amsterdam et Hambourg.

» Ils n'ont pas encore donné de leurs nouvelles.

» M. Soudais, inspecteur principal de la sûreté est en ce moment à Bâle où il est arrivé par la voie de Turin.»

Retraite d'office d'un conseiller d'appel

Paris, 30 décembre. — La cour de cassation s'est érigée aujourd'hui en conseil supérieur de la magistrature, pour examiner la mise à la retraite d'office de M. Parisot, conseiller à la cour d'appel de Dijon, demandée contre ce magistrat par le garde des sceaux.

Il avait été décidé à une précédente séance que M. Parisot serait demandé devant le conseil, mais ce magistrat a quitté Dijon et on ne sait au juste ce qu'il est devenu.

Quelques personnes ont prétendu qu'il était en Algérie.

Cette affaire est donc restée en suspens.

Grave maladie de l'amiral Aube

Paris, 30 décembre.— D'après une dépêche de Toulon à la *France*, l'amiral Aube, actuellement à Toulon, serait à toute extrémité.

M. de Freycinet et l'Italie

Rome, 30 décembre. — L'officieuse *Riforma* publie de curieuses appréciations du discours de M. de Freycinet à la réunion de l'hôtel de ville.

Où le critique sévèrement.

D'après la *Riforma*, la situation générale est moins rassurante après ce discours.

L'entrevue de MM. O'Brien et Parnell

Boulogne-sur-Mer, 30 décembre. — M. Parnell, arrivé à Londres aujourd'hui avec plusieurs de ses amis, a eu une entrevue dans les salons d'un hôtel de Boulogne avec MM. O'Brien et Gill, arrivés de Paris.

Dissentiments intérieurs au Sénégal

St-Louis, 30 décembre. — La session du conseil général a été close aujourd'hui.

Il y a eu de nombreux incidents avec le directeur de l'intérieur, dont le budget a été écarté par le conseil.

A la suite d'autres incidents le colonel d'infanterie de marine, Dodds, commandant supérieur des troupes a demandé réparation au directeur de l'intérieur et lui a envoyé ses témoins : le capitaine de frégate commandant la marine et le commissaire chef des services administratifs.

M. Fawtier a constitué pour témoins MM. Macquart, magistrat, et Crespin, maire de Saint-Louis.

Un duel paraît probable.

Le nouveau maire de Rome

Rome, 30 décembre. — Le nouveau conseil municipal de Rome a élu maire, par 65 voix sur 72 votants le duc de Caëtani de Sermoneta, qui accepterait sa nomination, malgré les embarras financiers de la ville.

Un Krach à Dublin

Dublin, 30 décembre, — Le président de la Bourse de Dublin, nommé Dubedat, a été officiellement déclaré banqueroutier.

Le passif serait de 200,000 livres sterling (5 millions de francs).

Dubedat a disparu depuis mercredi.

Un grand émoi règne dans les cercles financiers de Dublin.

La révolte des Indiens

New-York, 30 décembre. — Selon une dépêche du *New-York Herald*, le combat entre les troupes américaines et les Indiens à Poreupine-Creek a été désespéré.

Soixante-quinze cavaliers américains, ont été tués ou blessés.

Cent dix guerriers indiens et deux cents femmes et enfants ont été tués.

La dépêche ajoute qu'il est probale que six enfants seulement du camp indien tout entier survivront à cette affaire.

La Chapelle Sainte-Anne à Paris

Le Conseil général de la Seine qui termine à la hâte la discussion du budget, a voté hier la désaffectation de la chapelle de l'Asile Sainte-Anne.

A la recherche d'un paradis

Une délégation, comptant vingt-trois membres d'âges variés, mais uniformément dépenaillés, se présentaient hier, vers six heures, au poste de police de la rue Drouot, à Paris, et demandait à parler à M. l'officier de paix.

— Qu'avez-vous à lui dire, interroga le gardien de la paix de service.

— C'est à lui-même que nous le dirons répondit le doyen, un vénérable à barbe blanche. Nous attendrons.

Dix minutes après l'officier de paix arrivait.

Le vénérable et deux de ses compagnons furent introduits :

— Voilà, monsieur, exposa le vieux. Il fait un froid à ne pas mettre un chien dehors. On ne nous y a pas mis parce que nous y étions déjà, mais cela nous ennuie d'y demeurer. Nous sommes-là vingt-trois cui, après nous être consultés, sommes tombés d'accord que l'auberge de la belle étoile était un logis intolérable par 6 ou 8 dégrés au-dessous du zéro. Et nous venons vous prier de vouloir bien nous loger ailleurs.

— Où cela.

— Au Dépôt. Nous avons tous les droits à son hospitalité, car depuis longtemps nous n'avons d'autre domicile que le dessous des ponts, les maisons en construction, les fours à plâtre.

La requête a été accueillie. Et les vingt-trois dépenaillés ont été envoyés au Dépôt à titre d'étrennes.

Expulseurs honteux

Les Sœurs de Nevers, qui donnaient depuis de longues années leurs soins aux malades de l'hospice de Labastide-de-Sérou (Ariège), ont reçu l'ordre de quitter cet établissement.

Elles ont écrit à l'administration, afin qu'on vint recevoir les clés et faire l'inventaire ; aucun de ces messieurs ne s'est dérangé, sûrs qu'ils étaient tous de l'accueil peu sympathique dont la foule indignée les eût honorée. Tous les habitants, émus et attristés, assistaient au départ des bonnes religieuses.

Moutarde

Sous ce titre, on lit dans un journal de Paris :

« A Dijon, à côté d'une moutarde célèbre, il y a un recteur d'Université de qualité très inférieure.

» Ce recteur, parvenu à la dignité par des diffamations contre les religieux, diffamations qui seraient passible des tribunaux si la justice existait pour les religieux, vient encore de faire parler de lui.

» Les facultés de droit peuvent désigner leur doyen et elles avaient innocemment désigné le plus digne, un homme de bien, M. Guenée, qui avait pris jadis la défense de l'innocence dans un procès suscité par le recteur.

» M. Chappuis a fait nommer par le ministre, celui qu'on présentait en seconde ligne pour la forme, M. de Saize, qui a envoyé sur l'heure sa démission.

» La Faculté de droit, pour protester, propose à l'unanimité pour le poste du doyen les deux plus jeunes professeurs au choix du Chappuis.

» Ce sont ses moindres peccadilles, et nous espérons que la montarde montant au nez du ministre, il voudra donner satisfaction au public, qui demande qu'on mette dehors celui qu'on a mis si mal à propos sous la toque d'un recteur. »

A Rome

Rome, 30 décembre. — Le Révérendissime P. Larrocca, général des Dominicains, a reçu hier les derniers sacrements.

Il n'est pas question pour le moment de donner le chapeau de cardinal au T. R. P. Monsabré.

Le Consistoire paraît, d'ailleurs, remis, afin de ne pas jeter le trouble dans les nonciatures par des nominations immédiates.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

L'institut industriel à Roubaix. — Mardi, les élèves du cours de 3e année, génie civil, ont, sous la conduite de M. Codron, professeur de mécanique appliquée, visité le peignage de MM. Alfred Motte et Cie et les nouveaux ateliers de construction mécanique et de fonderie de Mme Vve Henri Vandamme.

Un de nos concitoyens M. Silas Broux, élève à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, a obtenu, dans la section de peinture, les distinctions suivantes depuis la rentrée d'octobre :

1· Une mention en perspective; 2· une mention en anatomie; 3· une mention pour un concours de composition décorative.

De plus M. Broux a été admis cette année à la 4e exposition de *blanc et noir* de Paris.

L'« Association amicale des anciens élèves des Frères de Roubaix », encouragée par le succès obtenu les années précédentes, organise en ce moment une soirée qui promet d'être des plus attrayantes.

Cette soirée aura lieu prochainement, dans la vaste salle des fêtes du patronage Saint-Michel, au bénéfice des écoles des Frères.

Nominations dans les douanes. — Sont nommés : 1° contrôleur à Roubaix, M. Chrysostôme Tillier, qui était contrôleur à Blanc-Misseron; 2° contrôleur-adjoint à Blanc-Misseron, M. Georges Corbeau, actuellement à Roubaix.

Un oubli à réparer. — Parmi les lauréats couronnés cette année, par la société des Sciences et des Arts de Lille, nous avons omis de mentionner un jeune poète roubaisien, M. Jules Parent.

La Société a décerné à M. Jules Parent une médaille d'argent pour son volume en vers: *Confidences*.

Toutes nos félicitations à M. Jules Parent.

Caisse d'Epargne. — *Le taux de l'intérêt.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Chambre des députés, à l'occasion de la loi de finances, a adopté un amendement de M. Hubbard, réduisant de 1/4 0/0 l'intérêt à servir aux caisses d'épargne par la caisse des dépôts et consignations, à partir du 1er février 1891.

» Le Sénat a ratifié la réduction du taux de l'intérêt voté par la Chambre des dénutés, mais il a fixé au 1er janvier, au lieu du 1er février, le point de départ de cette réduction.

» La Chambre ayant accepté la modification apportée par le Sénat à sa première décision, le taux de l'intérêt est réduit de 25 centimes à partir du 1er janvier 1891.

» En conséquence, le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Roubaix fait savoir aux déposants qu'à partir du 1er janvier 1891, l'intérêt leur sera bonifié à raison de 3.50 o/o.

» *Il n'y a rien de changé* aux dispositions anciennes de versements et remboursements.»

Refuge de nuit. — Le cercle de l'Industrie vient d'informer le comité du Refuge de nuit, qu'il lui sera adressé un chèque de 500 francs pour l'œuvre. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet acte de générosité, et nous avons l'espoir que cet exemple sera suivi.

Le temps très rigoureux que nous subissons crée des besoins toujours renaissants, et c'est bien à point qu'on fera parvenir au comité, les dons de toute nature.

Le comité a également reçu d'une anonyme 20 fr., de deux anonymes, chacun 5 fr.; de deux anonymes, chacun 10 fr.; de M. J.-B. Poissonnier, rue du Moulin, un lot de chaussures et de vêtements.

Les petits, eux aussi, veulent apporter leur part de secours : nous croyons devoir reproduire la lettre, éloquente dans sa simplicité, adressée au comité par deux écoliers, MM. Edmond et Arthur Yernaux, rue Decrême, 116 : « Messieurs, nous sommes heureux de vous envoyer les vêtements et chaussures que nous avons assemblés, pour ceux qui en sont hélas ! privés pendant cet hiver rigoureux, et regrettons de ne pouvoir faire davantage. » — Le Comité remercie de tout cœur ces deux jeunes gens; ils ont fait ce qu'ils ont pu, ils ont donc fait leur devoir.

Le Comité informe le public que le Refuge de Nuit est visible tous les jours, jusque neuf heures et demie du soir.

Refuge de nuit. — 2 terrassiers ; 1 maréchal ; 1 maçon ; 1 couvreur ; 1 fileur ; 2 journaliers ; 1 rattacheur.

Pour les pauvres de la ville. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Trouvant qu'il est préférable de convertir en une œuvre de charité les sommes destinées à l'envoi des cartes de nouvel an, je remettrai 20 fr. au bureau de bienfaisance.

» Je prie mes amis d'excuser mon abstention de cette année, et les engage à en faire autant.

» Agréez, je vous prie, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» ALPH. VAISSIER. »

Résultat d'une adjudication. — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, l'adjudication pour la fourniture de papier et de ficelles nécessaires à la Condition publique. Voici le résultat de cette adjudication qui était divisée en deux lots.

1er lot. — *Fourniture de papier à emballer* : Le devis s'élevait à 5,000 francs. Cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Alfred Fauvarque, de Roubaix, qui a offert un rabais de 35.40 pour cent; Edouard Peckre de Tourcoing, 32.30 pour cent; Avot, de Lille, 28.85 pour cent, Tesse, de Lille, 31.35 pour cent; Trentesaux-Toulemonde et Lorthiois, de Tourcoing, 38.10 pour cent; ce derniers ont été déclarés adjudicataires.

2e lot. — *Livraison de ficelles* : Devis 2,190 francs. Deux soumissionnaires : MM. Ad. Bonte, de Bondues, a offert 21.00 de rabais pour cent; Saint frères, de Paris, 21.10 pour cent. M. A. Bonte a été déclaré adjudicataire.

L'affaire d'Ascq. — M. Legrand a interrogé aujourd'hui quelques témoins; l'un d'eux a déclaré qu'il aurait vu le jour du crime vers onze heures du matin, César Marescaux en état d'ivresse se lamentant d'une étrange façon de la mort de sa tante. Cette conduite inconcevable suffirait seule à donner des soupçons.

Avant d'interroger de nouveau les prévenus, M. le juge d'instruction attend que toutes les dépositions faites jusqu'à ce jour aient été vérifiées.

Les marchands de charbon. — Par la température rigoureuse que nous subissons, certains marchands de charbon ne dédaignent pas de tromper leurs clients. La police, et en cela nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure, se montre très sévère contre les délinquants. Un certain nombre de marchands ont déjà été pris en flagrant délit, et nous croyons devoir rappeler qu'un règlement municipal ordonne à ces commerçants d'avoir toujours avec eux une bascule. Un marchand de Croix, M. Emile C..., qui ne s'était pas conformé à ces prescriptions, a été l'objet, mardi matin, d'un procès-verbal.

Lundi, dans la matinée, la police a procédé à l'arrestation d'un nommé Sauvage, âgé de 61 ans, demeurant rue des Anges. Ce triste personnage, qui habitait dans la même maison qu'un ouvrier terrassier, a profité de l'absence de ce dernier pour se livrer aux derniers outrages sur sa petite fille, âgée de huit ans.

Un vol, rue Turgot. — Dans la soirée de lundi, des consommateurs étaient attablés dans un estaminet de la rue Turgot. L'un d'entre eux sortit pendant quelques instants, escalada une plate-forme, et s'introduisit dans une chambre du premier étage. Là, il fouilla les meubles et enleva une somme de douze francs.

Le coup fait notre homme revint dans l'estaminet. Les autres clients étaient probablement de connivence, car, sitôt le retour de leur ami, ils payèrent leur compte et sortirent. Ce n'est que le soir en se couchant que le cabaretier s'aperçut du vol. Il a porté plainte et a donné le signalement du voleur.

Un homme blessé rue de Lannoy. — Un ouvrier, nommé Jean-Baptiste Lerouge, retournait chez lui mardi matin, à Sailly-lez-Lannoy. En se garant pour laisser passer un camion, il fut accroché par la roue et renversé. Le véhicule passa à quelques centimètres de lui. Les personnes présentes croyaient que le pauvre homme était écrasé ; il n'en était heureusement rien. Toutefois, dans sa chute, M. Lerouge s'était démis le coude droit et avait reçu des contusions sérieuses aux reins. Il fut relevé et conduit dans un estaminet de la rue de Lannoy, où les premiers soins lui furent donnés. Le blessé a pu être reconduit chez lui en voiture.

Un accident rue d'Alger. — Dans la soirée de lundi un accident s'est produit à la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger. Un apprenti bâcleur âgé de treize ans, Henri Doutreligne, nettoyait le tambour d'un métier ; il se trouvait à l'intérieur, quand un ouvrier rattacheur opéra, par mégarde, le déclinchement.

Le pauvre enfant fut lancé contre les barres intérieures du métier et fortement comprimé. On le croyait coupé en deux; par le plus grand des hasards, le jeune Doutreluigne avait été saisi aux jambes et avait eu la cuisse droite broyée. Un docteur opéra un premier pansement, puis fit admettre d'urgence le jeune garçon à l'Hôtel-Dieu. La famille du blessé habite le hameau de Grimonpont à Wattrelos.

Les accidents de la rue. — Un enfant d'une dizaine d'années, Emile Delannoy, dant les parents habitent la rue de Flandre, glissait mardi matin sur le boulevard Gambetta, lorsqu'il fut rejoint, sur la glissoire, par un de ses camarades qui le renversa. Emile Delannoy a le poignet foulé.

— Rue Lacroix, une femme de soixante ans, Mme Lebrun, revenait, mardi matin, de l'église du Sacré-Cœur, quand elle glissa contre la bordure du trottoir et tomba, le front contre le pavé. Elle reçut une blessure profonde, et dut réclamer des soins dans une maison voisine. Mme Lebrun se plaint en outre de douleurs aux reins. Elle a été reconduite en voiture rue Pierre de Roubaix.

— Dans la soirée de lundi, une femme de trente-cinq ans, Mme Elise Valoor, épouse de M. Ferdinand Lauwers, cabaretier, est tombée si malheureusement, dans la rue de la Chaussée, qu'elle n'a pu se relever. Un agent a été obligé de la reconduire chez elle. La blessée a reçu des contusions multiples.

Un accident de voiture. — Un domestique, Charles Duquesnoy, au service de M. André Dorville, entrepreneur, rue du Collège, conduisait un camion, mardi matin, dans la rue de la Fosse-aux-Chênes. Il voulut soudain se garer, pour une autre voiture qui venait en sens inverse. Le camion glissa et accrocha une baladeuse qui stationnait en face de la maison de M. Georges Catteau. Les brancards de la voiture à bras se jetèrent dans la vitrine, dont les glaces volèrent en éclats.

Menaces aux agents. — Dans la nuit de lundi à mardi, un tisserand de Leers, âgé de trente-quatre ans, Edouard Dubrulle, se présentait au poste de police de la Grande-Place pour y demander un billet de logement. Il fut reçu par le sous-brigadier Lienard qui conseilla à Dubrulle de chercher autre part un asile. Dubrulle entra soudain dans une fureur si grande qu'on eût beaucoup de peine à le maintenir. Il insulta les agents et préféra contre eux des menaces si violentes qu'il fut incarcéré, séance tenante, au dépôt de sûreté.

Mordu par un chien. — Un maçon âgé de trente-trois ans, M. Camille Crudder, passait lundi soir, devant l'habitation de Mme Pauline Masquelier, rue Plutarque, quand un chien de forte taille sortit de la maison et se jeta sur lui. M. Crudder ne réussit à se dégager que grâce à l'intervention de quelques voisins ; mais il avait reçu, en plusieurs endroits du corps, des morsures profondes. Procès-verbal a été dressé à la charge de la propriétaire du chien.

Les épaves. — Des bobines de laine blanche ont été trouvées, boulevard de Paris, mardi après-midi et déposées au bureau du commissariat central de police.

— Une bague en or, avec perles fines, a été perdue, mardi matin, de la rue de la Gare à la rue des Fabricants. On prie la personne qui l'aurait trouvée de la rapporter au poste de police du l'Hôtel-de-Ville.

Wattrelos. — *Un vol.* — Un vagabond âgé de 22 ans, Henri Devlaeminck, connu dans le pays pour se livrer à la maraude, a été arrêté lundi soir, par la gendarmerie pour vols d'oranges et de pommes commis chez M. Bonami Rignolle, marchand de légumes. Comme celui-ci s'opposait à ce que Devlaeminck, le dévalisât, ce dernier s'est jeté sur lui, l'a roué de coups et l'a grièvement blessé. Ce chenapan a été dirigé mardi matin, sur la prison de Lille.

Wasquehal. — En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 20 décembre 1890, les pièces relatives au projet de classement dans le réseau des voies publiques, la fixation de la largeur et des limites de la rue de l'Ecole, ainsi que la construction du pavage de ladite rue sur une largeur de 5 mètres, sont déposées à la Mairie, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant quinze jours à dater d'aujourd'hui.

M. Pluquet, maire de Croix, commissaire délégué par M. le Préfet, se rendra à la mairie de Wasquehal, les 15, 16 et 17 janvier 1891, et y recevra chaque jour, de 3 à 4 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

Le meilleur et le meilleur marché de tous les médicaments populaires sont les Pilules Suisses. La dépense journalière est de 5 centimes et chaque boîte contient 50 pilules. Elles peuvent se conserver, sont faciles à prendre et quant à leur efficacité les cures innombrables publiées depuis 10 ans sont connues de tous. 25159

Eau de table sans rivale. — A la dose d'une bouteille par jour et par personne, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins » autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine, est souveraine pour prévenir et même pour guérir les maladies du tube digestif, des reins et de la vessie. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 9

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.
(*Voir à la 4e page.*)
Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicils à des conditions très avantageuses.*

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 31 décembre. — Hauteur barométrique, 768. Température: A 7 heures du matin.... 12 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. ... 5 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 5 degrés audessus de zéro.

Paris, 30 décembre. — Les faibles pressions qui se trouvent au large de l'Espagne sont toujours assez accentuées et elles s'étendent très lentement vers la Gascogne, celles de la Méditerranée persistent et leur centre est encore dans les parages de la Sardaigne. Les fortes pressions continuent, elles se sont avancées sur les Iles britanniques, le maximum est près de Stockholm (786 mm).

Les vents sont généralement faibles ou modérés de l'Est et des mauvais temps de Nord règnent en Italie.

On signale quelques pluies à l'entrée de la Manche et en Italie.

La température baisse excepté en Gascogne et sur la Baltique.

Le thermomètre marquait ce matin 20° à Cracovie, 2° à Valentia, Biarritz, plus 5° à Rome et 11° à Alger.

Dans les stations élevées, le thermomètre marquait : 4° au puy de Dôme et 12° au pic du Midi.

En France, le temps va rester froid et quelques neiges sont probables.

A Paris, hier, belle journée.

Température la plus basse de la nuit : 5°.

TOURCOING

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Delescluse, le sympathique chef de la comptabilité à la mairie de Tourcoing.

M. Delescluse, qui n'était tombé malade que depuis huit jours à peine, a succombé, mardi, vers 6 heures du soir.

M. Delescluse n'était âgé que de 35 ans ; il était entré au service de la ville à 15 ans. Il laisse une femme, dont on attend à toute heure la délivrance, et deux jeunes enfants !

Le personnel de la Mairie a été tout particulièrement éprouvé cette année. C'est, en effet, le quatrième employé qui succombe ; les trois autres sont : MM. Moisson, Bourgeois et Paris.

Incendie. — Mardi matin, vers 6 heures 1/4, Louis Lefranc, domestique de M. Jonglez, rue des Anges, s'apercevait que le feu venait de se déclarer dans le grenier à fourrage, près de la chambre où il couche. Il donna l'alarme, et les pompiers de la place Charles Roussel, prévenus aussitôt par le téléphone, furent rendus sur les lieux en moins de 5 minutes, avec une pompe à vapeur et une pompe à bras. Cette dernière seulement fut mise en batterie. Déjà l'incendie était attaqué avec un tuyau des eaux de la Lys de l'établissement. En moins d'un quart d'heure tout danger avait disparu.

Tout le contenu du grenier a été détruit, et la toiture fortement endommagée. Les pertes sont évaluées à 2000 francs. Cette partie des bâtiments est assurée pour 4000 francs, à l'*Union générale du Nord*, et au *Nord*.

La cause de l'incendie est attribuée à une fissure de la cheminée d'une petite serre, qui passe dans le grenier, où le feu a pris naissance.

Une fois de plus, on a pu juger de l'admirable organisation de nos pompiers casernés. Le premier signal les trouve prêts à partir, et en un clin d'œil, tous les engins sont mis en place, sans désordre, sans bruit.

Adjudications diverses. — Mardi après-midi, cinq adjudications, qui ont pris près de deux heures, ont eu lieu dans la petite salle des mariages de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lefrançois, adjoint, assisté de MM. Sénélar et Dieval, conseillers municipaux, et en présence de MM. le commissaire central, de M. Barrois, directeur du gaz, Versmée, directeur de la voirie, Leroux, directeur des bâtiments, Bulte, receveur municipal et Lamarque, chef du secrétariat.

1° Fourniture de 300 lanternes pour éclairage au gaz. — Devis, 8.400, treize adjudicataires : Rabaix, MM. Golis Baisez, de Tourcoing, 10,75 o/o ; Bizeau et Anard, de Paris, 15.10 o/o ; Aubin et Six, Paris, 22 15 o/o ; Jean-Baptiste Daes, 21,70 o/o ; Lacarrière, Paris, 23,15 o/o ; Lecheene, de Lille, 25 o/o ; Giroud, de Paris, 21 o/o ; Descal-Testuan, de Paris, 26,19 o/o ; Jacques Bingeh, de Paris, 25,60 o/o ; Charles Tonnel, de Tourcoing, 29 o/o ; Lannier de Paris, 30,10 o/o ; Hercelle Leruste, 30,10 o/o; Englebert, de Lille, au nom de la Cie Continentale, 31.51 o/o, adjudicataire.

2. Démolition du presbytère de St. Christophe sur la mise à prix de 1,400. — Cinq soumissionnaires : MM. Henri Delplanque, de Tourcoing, offre 800 fr. ; Félix Heuls, 1,400; Léopold Florin, 1,428; Jean-Baptiste Briet, 1 476, Louis Benoist, rue Belle-Vue, à l'*Estaminet des Professeurs*, 1,550 fr., adjudicaire.

3. *Fourniture d'uniformes de la police pour 3 années.* — Devis, 14.598 fr. Cinq soumissionnaires : MM. Auguste Dekeyser, de Wasquehal, rabais 27.50 o/o; Désiré Verhée, d'Hazebrouck, 30 o/o ; Société Générale des Fournitures Militaires, à Paris, 31.75 o/o ; William Dobrilz, 32 o/o; Boutry-Van Isselstein, de Lille, 35 o/o, adjudicataire.

4° Fourniture de denrées pour les chevaux de l'abattoir. — Devis, 13.000 francs. Quatre soumissionnaires : Paul Morel, de Tourcoing, rabais 3 0/0; Vanhoutte-Desmazures, de Tourcoing, 3 0/0; Victor Bulteau, de Roubaix, 3 0/0; Jules Six-Cocheteux, de Tourcoing, adjudicataire avec rabais de 4.50 0/0.

5° *Papiers et ficelles pour le conditionnement, en 2 lots.* — 1er lot, papiers d'emballage pour trois ans. Devis, 1,234,50 ; trois soumissionnaires. La soumission déposée par M. Trentesaux-Toulemonde aurait été écartée quel que fut le rabais consenti, parce que contrairement au cahier des charges il avait établi deux catégories de papiers, savoir : papier pour enveloppes de bobines de laine peignée avec rabais de 16 0/0 et papier d'emballage proprement dit avec rabais de 30 0/0 ; MM. Victor Tense de Lille, rabais, 28.50 0/0 et Tockre, de Lille, adjudicataire à 33 0/0.

2e lot, ficelles pour 3 années. Devis, 3,200 fr. Trois soumissionnaires : MM. Delos-Forge, de Marcq-en-Barœul, 20 0/0 de rabais ; Jean Deblock, de Mouveaux, 21 0/0 ; Adolphe Bonte, de Bondues, adjudicataire à 26,60 0/0.

Le vol de laine de la gare de Mouscron. — Nous avons dit hier quelques mots de ce vol qui remonte à plusieurs semaines, et dont le préjudice devait être supporté, non par le vendeur, mais par M. D... expéditeur en douanes.

Une maison de notre place avait expédié en Belgique, 21 balles de laine peignée. Le destinataire, à la réception, n'en trouva que 19. C'est par là que le vol a été découvert, et qu'il a été démontré que la soustraction d'une des balles avait eu lieu à la gare de Mouscron. Les voleurs ont été arrêtés il y a quelques jours, et sont à la prison de Courtrai.

La marchandise dérobée a été revendue à Tourcoing; les bobines avaient été dérobées dans le but de dénaturer la marchandise ; et les mèches avaient été arrachées en petits bouts. La descente de M. de Liscouet, lundi, à Tourcoing, avait pour objet la recherche de ces deux balles de laine, qui ont été, en effet, retrouvées dans un magasin de la ville. Les deux balles, du poids de 216 kilogrammes, ont été saisies et transportées au bureau de police.

Cette laine est d'une valeur de plus de 4 francs au kilog.

Une chûte par le verglas. — Mardi, vers 11 heures du matin, M. Louis Assemann, de la maison Rapérard, rue des Anges, a fait une chûte en passant sur le trottoir de la Place Charles-Roussel, et s'est fracturé la cheville.

Les premiers soins lui ont été donnés chez M. Tanchou ; il fut ensuite transporté à son domicile.

Accident de voiture. — A la même heure, Adolphe Fourmentier, âgé de 30 ans, domestique chez M. Verdier, à Roubaix, a été pris entre deux voitures, dans la cour de M. Motte-Dewavrin, rue des Anges. Le pauvre homme éprouvait de vives douleurs à une épaule. On croit pourtant qu'il n'existe pas de fracture.

Une singulière trouvaille. — Mardi, avant le jour, M. Verleckem, rue du Nord, passant rue de la Paix, a trouvé presqu'en face du poste de police, trois mouchoirs ensanglantés.

LILLE

Grave affaire de mœurs. — Sous ce titre, le *Réveil du Nord* publie l'information suivante :

« Il nous revient que les agents de la sûreté ont fait, la semaine dernière, une enquête rue de la Halloterie, à la suite d'une dénonciation portant sur des faits de la plus haute gravité.

» Il s'agirait d'une affaire de mœurs rappelant les scandales qui viennent de se produire à Nancy, et dont les journaux ont parlé.

» Une proxénète dont nous savons le nom et la profession apparente, mais que nous ne voulons pas désigner clairement avant que notre enquête ait abouti, est accusée d'avoir mené dans un estaminet de Lille, dont l'enseigne est très connue, des petites filles de 12 à 15 ans, qu'elle livrait, argent comptant, à d'ignobles personnages.

» Nous n'insistons pas davantage pour le moment, mais nous pouvons dire que trois petites filles, les jeunes B..., 15 ans, H..., 14 ans et W..., 13 ans 1/2, ont été interrogées par les agents de la sûreté.

» L'enquête commencée suit son cours et nul doute que, si elle n'est pas arrêtée pour des questions de convenances ou d'*opportunité* qui ne devraient jamais être invoquées sous notre régime égalitaire, elle n'amène des révélations piquantes et n'ait un retentissement énorme.

» Tout un quartier s'entretient aujourd'hui des faits que nous avons signalés; la police ne les ignore plus. Nous avons tout lieu de croire que bonne et prompte justice sera faite des ignobles personnages à qui nous devons les *Scandales de Lille*. »

Le *Progrès du Nord*, dans son numéro de mardi matin, prétend que tout se borne à des cancans qui auraient été inventés par des jeunes filles très précocement vicieuses. Quant aux cabaretiers chez qui ces scènes se seraient passées, ce serait, au dire du *Progrès*, des gens absolument calmes et paisibles qui ignoraient jusqu'au premier mot de l'affaire.

Nous nous trouvons donc en présence de deux affirmations contradictoires, et il importe qu'une enquête sérieuse soit ouverte pour que l'on sache à quoi s'en tenir.

L'Académie des sciences a tenu, lundi, à une heure, à l'Institut, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Hermite, assisté de M. Duchartre, vice-président, de MM. Bertrand et Berthelot, secrétaires perpétuels.

Dans la liste des récompenses décernées aux lauréats de 1890, nous relevons les suivantes qui intéressent notre région :

Grand prix des sciences mathémathiques. — M. Paul Painlevé, chargé de cours à la faculté des sciences de Lille.

Statistique. — Mention exceptionnellement honorable M. Dislère de Douai.

Physiologie. — Prix *ex æquo* avec M. E. Glen, M. le Dr E. Wertheimer, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Le prix Serres. — Dimanche, l'Académie des sciences de Paris a tenu sa séance publique annuelle. Parmi les lauréats nous remarquons M. Camille Dareste, ancien professeur en 1860 à la Faculté des sciences de Lille, directeur d'un laboratoire des hautes études à Paris, qui s'est vu décerner le prix Serres pour son traité de *Téralogénie expérimentale*.

Nécrologie. — On annonce la mort subite de M. Charles, vétérinaire, ancien conseiller municipal de Lille, décédé lundi dernier.

Dans l'assemblée communale de Lille, M. Charles fit partie de la fractian radicale qui combattit l'administration de M. Géry Legrand. Non réélu aux élections de 1884, il rentra dans la vie privée. Il n'exerçait du reste plus ses fonctions de vétérinaire que comme inspecteur de la cavalerie de la Compagnie des tramways.

Postes et télégraphes. — La médaille de bronze des postes et télégraphes est décernée aux sous-agents ci-après désignés :

M. Auguste Bafcop, facteur-chef des postes à Lille, 29 ans 1/2 de services administratifs ; M. Manuel Demade, facteur local à Felleries (Nord), 29 ans 1/2 de services administratifs ; M. Hippolyte Comte, conrrier-convoyeur à Arras, 24 ans de services administratifs.

Contributions indirectes. — M. Barret, chef de poste de 2e classe à Ronen, est nommé contrôleur de 2e classe, à Anzin, en remplacement de M. Boulanger nommé contrôleur de 1re classe à Calais; M. Argence, commis à Frelinghien, est nommé commis principal à Assainwillers (Somme).

Distinctions honorifiques. — *L'Officiel* publie une liste de récompenses accordées pour actes de dévouement. Voici celles qui intéressent la région :

Médaille d'argent, 1re classe. — M. Delpierre, marchand en vins à Lille ;

2e classe. — MM. Delahaye, garde champêtre, Bondues, Dumont, préposé des douanes à Chanelle-d'Armentières; Sapin, agent de police de la sûreté, Lille; Lehureaux, mineur, Denain; Parent, chauffeur, Hem; Hennevin, 13 ans, Donchy; Debarge, éclusier, Lens.

Mentions honorables. — MM. Braban, agent de police, Caudry; Henri Emirgand, Anzin; Joseph Hoffmann, entrepreneur de camionnage, Douai.

M. Bouqueau, employé aux mines de Douchy ; Demarchelier, maître-nageur, Roubaix ; Legroux, 9 ans, Armentières; Campagne, journalier, Choques ; Marcy, agent de police, Calais.

Les Moules

Tandis que d'autres cherchent des microbes partout, le ministre de la marine vient, d'un trait de plume d'éliminer ceux que le préjugé populaire supposait attachés aux moules, pendant certaines périodes de l'année. Dans le préambule d'un décret qui rend la liberté à la pêche et à la vente des moules, M. Barbey déclare que la toxicité de ces crustacés est sans importance, et il ajoute à ce sujet : « Le comité consultatif des pêches maritimes, dans un rapport publié au *Journal officiel* du 26 mai 1889, a démontré que les accidents causés par l'ingestion des moules sont excessivement rares et qu'ils ne se produisent que lorsque ces mollusques ont séjourné dans les eaux stagnantes ou souillées des ports, mais qu'il n'y a aucune corrélation à établir entre l'époque du frai et la nocicité de ces coquillages. »

Quant à la convenance de défendre la pêche pour protéger l'espèce, le ministre trouve que c'est une peine superflue vu la prospérité de la « myticulture » et l'abondance de ce coquillage. Nous nous en étions aperçu depuis quelque temps, en effet, en voyant... les grandes quantités qui en arrivent aux halles de Roubaix et de Tourcoing.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *La Basoche.* — Il y avait peu de monde, très peu de monde pour la première représentation du charmant opéra-comique de André Messager.

Le livret repose sur un quiproquo, qui pourrait servir de thème à un joyeux vaudeville : le roi de la Basoche — un roi de Carnaval — est pris par Marie d'Angleterre pour le véritable roi de France, qui doit être son mari : Et la petite Colette, femme de Clément Marot, le roi de la Basoche, le considère, elle aussi, comme le roi de France. De là une série d'imbroglios du plus amusant effet. Au troisième acte, la vérité éclate, et chacun reprend son véritable rôle.

Nous ne saurions dire assez de bien de la charmante musique de M. André Messager — quelque chose de facile, de coulant, d'aimable au possible. Toutes ces pages sont écrites de façon primesautière, sans effort, comme sans prétention : le style est d'une clarté absolue et laisse l'auditeur sans la moindre fatigue. Ajoutez à cela quantité d'airs charmants et de motifs délicats, surtout dans le second acte — le meilleur à notre avis.

L'interprétation a été un grand succès pour MM. Sérau, Darmand, et M